

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Essonne, en collaboration avec le club La Tour de Juvisy, organise le Championnat départemental des jeunes de l'Essonne le dimanche 3 décembre 2023 dans les catégories petits poussins à juniors. Le lieu de la compétition aura lieu au Lycée Jean-Baptiste Corot, 12 Rue Charles Rossignol, 91600 Savigny-sur-Orge.

Le tournoi Petits poussin est homologué FFE rapide Janvier 2024 sous le numéro 61459, les tournois Poussins à Juniors sont homologués FIDE rapide sous les numéros 61451 à 61456.

Le championnat sert de qualification au championnat de la Ligue de l'Île de France pour les catégories petits poussins, poussins, pupilles, benjamins et minimes. Il permet aux deux premier(e)s des catégories cadets et juniors d'obtenir le titre de champion(ne) et vice-champion(ne) de l'Essonne.

Article 2

L'inscription est réservée aux jeunes des catégories petits poussins à juniors licenciés dans un club de l'Essonne. L'inscription est à réaliser en ligne: **aucune inscription sur place ne sera acceptée**. Le lien pour l'inscription se trouve sur le site du club La Tour de Juvisy www.latourdejuvisy.com **du 10/11/2023 au 30/11/2023 à 23h59. Après cette date plus aucune inscription ne sera validée.**

Le tournoi est homologué FIDE-FFE pour les catégories allant de la catégorie Poussin à Junior. Il est homologué FFE pour la catégorie petit-poussin. Une licence A ou B est obligatoire.

Un tournoi mixte est organisé dans chacune des sept catégories d'âge : petits poussins, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors. Les tournois cadets et juniors pourront éventuellement être regroupés en un seul en cas d'effectifs insuffisants.

Article 3

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies au 88^e Congrès de Goyon en octobre 2017 et entrées en application au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse intégral défini par les règles FIDE C.04 approuvées par le 83^e Congrès d'Istanbul en septembre 2012 (forts-faibles, aucune protection de club ou de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre de la F.I.D.E.).

Article 4

La cadence est de 20 minutes KO. L'article A.4 des règles du jeu s'applique.

Article 5

Les horaires sont les suivants :

Pointage : de 8h20 à 9h20

Rondes : 9 h 30, 10 h 25, 11 h 20, 13 h 30, 14 h 25, 15 h 20, 16 h 15

Remise des prix : 17 h 30 dans l'amphithéâtre en présence des officiels

Les joueurs arrivant après 09h20 seront appariés à la 2^{ème} ronde avec 0 point.

Article 6

Les droits d'inscription s'élèvent à 5 €. Pour les joueurs non licenciés, l'inscription sera de 5€ + 3€ de licence (B) soit 8 €. La licence sera prise au club La Tour de Juvisy.

Article 7

Les joueurs ex-æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué, le Buchholz et la Performance, dans cet ordre.

Article 8

Le premier garçon du classement général de chaque tournoi sera déclaré champion départemental de l'Essonne 2023 de la catégorie correspondante.

La première fille du classement général de chaque tournoi sera déclarée championne départementale de l'Essonne 2023 de la catégorie correspondante.

Les trois premiers garçons et les trois premières filles de chaque tournoi recevront une coupe, les autres participants une médaille.

Article 9

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E.

Article 10

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E. des 21 et 22 juin 2014, les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et complètement éteints. Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie. S'il est manifeste qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 11

Dans chaque tournoi, sont qualifiés pour le championnat de Ligue les joueurs ayant totalisé au moins 4 points sur 7.

En cas d'effectifs insuffisants:

- Les 6 premiers garçons plus les éventuels ex-aequo seront qualifiés.
- Les 6 premières filles plus les éventuelles ex-aequo seront qualifiées.
- Pour être qualifié, il faut obligatoirement avoir marqué au minimum 1 point sur l'échiquier.

Arbitre 12

Le championnat est arbitré par Sonia Bogdanovsky, AFÉ1, arbitre principale. Elle a pour adjoints Adrien Revel, AFO1, Cyril Forget, AFC et Nassim Arouche, arbitre stagiaire.

La commission d'appel est constituée avant la fin de la première ronde. Sa composition sera affichée dans la salle du tournoi et annexée au présent règlement. Dans le cas d'un désaccord avec une décision de l'arbitre, les joueurs doivent respecter sa décision jusqu'à la fin de la partie, puis peuvent faire appel de la décision avant le début de la ronde suivante.

Article 13

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14

Les règlements de la Fédération Française des Échecs et de la Ligue d'Île-de-France des Échecs relatifs aux qualifications pour le championnat de France des jeunes s'appliquent pour tout point ne relevant pas du présent règlement.

Article 15

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principale :
Sonia Bogdanovsky

Les arbitres adjoints :
Adrien Revel

Cyril Forget

Nassim Arouche



L'organisateur :
Edwin MARKS
Président de la Tour de Juvisy

Edwin Marks